

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Département de Saône et Loire
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..	M. ACCARY André, Président du département
Adresse : N°	Rue de Lingendes / CS 70126.....
	Commune MACON
	Code postal .. 71 026 Cedex 9
Nature des activités : ..	travaux de réparation de l'ouvrage de franchissement du Doubs sur la commune de Navilly
Qualification :
.....
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 - Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	33 nids localisés. (la localisation des nids est précisée dans le rapport de la LPO)
B2 - Passer domesticus Moineau domestique	1 nid localisé et 1 couple observé. (cf rapport de la LPO)
B3 - Motacilla alba Bergeronnette grise	1 couple observé. (Un couple a été contacté sur les pierriers qui composent les piliers du pont sans localisation précise du site de nidification)
B4 - Tyto alba Effraie des clochers	1 nid localisé. (Aucune observation directe n'a cependant été réalisée)
B5 - Natrix Maura Couleuvre vipérine	Pas de présence au cœur de l'ouvrage. Le site est favorable à sa présence, mais pas d'individu relevé lors de la visite de la LPO et de la SHNA
B6 - Myotis daubentonii Murin de Daubenton	Pas de présence de colonies au cœur de l'ouvrage. Le site est seulement un terrain de chasse. Ces espèces ne devraient pas être impactées par les travaux étant donné qu'ils ont lieu de jour (cf rapport de la SHNA)
B7 - Nyctalus leisleri Noctule de Leisler	
B8 - Pipistrellus kuhlii Pipistrelle de Kuhl	
B9 - Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	
B10 - Eptesicus serotinus Sérotine commune	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'ouvrage du pont sur le Doubs est un ouvrage classé au titre de monument historique.

Il s'agit d'un ouvrage en maçonnerie constitué de 5 voutes.

Les multiples dégradations de l'ouvrage nécessitent la réalisation de travaux afin de garantir sa pérennité.

Cet ouvrage permet à la RD 673, itinéraire pour les transports exceptionnels, de franchir le Doubs au niveau de la commune de Navilly.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Lors des phases de réparation des voutes de l'ouvrage les nids présents devront être détruit. Ils seront remplacés à l'avancé du chantier par des nichoirs artificiels.

Altération Préciser : ...

Lors de la réalisation des travaux de réparation de l'étanchéité de l'ouvrage, ainsi que l'ensemble des travaux de réparation de la partie supérieur de l'ouvrage, des vibrations pourront être ressentis sur l'ouvrage et déranger les espèces présentes.

Il faut toutefois, préciser que lors de la réalisation de cette phase, la circulation aux véhicules sera interdite sur l'ouvrage.

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : En attente de précision des diplômes de l'opérateur de la LPO.

Formation continue en biologie animale Préciser : voir ci-dessus

Autre formation Préciser : .génie civil – suivi de chantier

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ... sur trois ans entre mars 2024 et décembre 2026.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ... Bourgogne Franche Comté

Départements : ... Saône et Loire (71)

Cantons : ... Gergy

Communes : ... Navilly

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser : Phasage spécifique des travaux sur 3 ans afin de ne pas intervenir sur toutes la colonie en même temps, mise en place de dispositif visant à éviter la destruction de nid occupé

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures spécifiques sont détaillées dans la note jointe.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Voir le rapport de la LPO

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un rapport annuel sera établi quant à la destruction des nids existants, et la mise en place de nichoirs artificiels

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Mâcon
le 01 décembre 2023

Votre signature **Pour le Président et par délégation,
le Responsable de l'unité ouvrages d'art,**


Jacques MARAILLAC

